



Beynac Info



Janvier
2019
N° 42

Services Municipaux

Mairie :

29, rue de la Croix des Combes
87700 BEYNAC
Tél. : 05 55 70 24 92
E-mail : beynac87.mairie@gmail.com
Site : <http://mairiebeynac87.com/>

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 8h30 à 12h, 14h à 18h30
Mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h30. Jeudi : de 8h30 à 12h.

Maire : sur rendez-vous.

Personnels au service de la commune :

Secrétaires de mairie :

Aurélie KABEYA, Sandrine MASLIER.

Ecole :

Sandrine BEAUDOU, Alexia CONJAUD,
Christelle COTTAZ, Khadija PARSY,
Nadège SEGUY, Nawel ZEGLOUFI.

Salle polyvalente :

Marine MAZAUD.

Cantonnier :

Christophe MAZABRAUD.

Ramassage des poubelles

Toutes les collectes sont réalisées le matin



Ordure ménagères	Déchets recyclables	
	Semaine paire	Semaine Impaire
Jeudi		Mercredi

Tarifs des services municipaux

Tarifs en vigueur au 31 décembre 2018 - susceptibles d'évolution

Raccordement à l'assainissement collectif : 4 000 €

Cimetière :

Case columbarium : 700 € ttc pour 30 ans
Mètre carré pour concession perpétuelle : 92 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

Cantine :

Repas élève : 3,20 €
Repas adulte : 4,40 €

Garderie :

Le matin : 1,35 €
Le soir : 1,35 € + 1,35 € supplémentaire après 18h00

Salle polyvalente :

	Habitants et associations commune	Habitants et associations Val de Vienne	Personnes et associations hors Val de Vienne
Week-end :			
• Sans cuisine	240 €	300 €	370 €
• Avec cuisine	310 €	370 €	440 €
Journée en semaine :			
• Sans cuisine	100 €	110 €	120 €
• Avec cuisine	170 €	180 €	190 €
Tarifs spéciaux - hors associations :			
• A but lucratif	650 €	650 €	650 €
Expositions (supérieures à 2 jours) :			
• Jour supplémentaire	100 €	100 €	100 €
Caution :	350 €	350 €	350 €
Electricité, l'unité :	0,28 €	0,28 €	0,28 €
Ménage & dépassement horaire :			
• Tarif horaire	30 €	30 €	30 €
Uniquement si salle non louée :			
• Auvent seul	50 €	50 €	50 €
• Auvent + cuisine	120 €	120 €	120 €
• Electricité, l'unité	0,28 €	0,28 €	0,28 €
Tri poubelles :			
• Si non respect du tri	150 €	150 €	150 €

SUPER U

Aixe-sur-Vienne - ZAC du Grand Rieux



Utraiteur

UPHOTO

courses **U**.com

05 55 06 51 91

Ulocation

UBILLETTERIE

ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 et le dimanche matin de 9h00 à 12h30



Edito du maire



Sommaire

- Edito du maire

1

VIE DE LA COMMUNE

- Le budget communal

2

- Les travaux

3

- L'entretien des espaces verts

4

- Cimetière

5

- RPI

5

- Boîtes à livres

5

- Dates à retenir 2019

5

- Etat civil 2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PARTENAIRES

6

- Haut et très haut débit

6

- Maison de santé

7

- PLUI

7

- MFR

7

- Partenaires indispensables

8

- Zoom sur la Mission Locale

8

- A la reconquête du cramoulou

8

- VBG

8

- POUCE Travail

9

LA VIE ASSOCIATIVE

9

- Maximômes

10

- Tennis-club

10

- AEB

11

- Club du 3^e âge

11

- ACCA

11

- Paroisse de L'Assomption

11

- Les chemins de Beynac

12

DIVERS - INFOS PRATIQUES

12

- Le saviez-vous ?

12

- Zoom sur l'élagage

Crédit photos et rédactionnel :
Mairie de Beynac

Conception - Publicité - Impression :
ICOMIA

Le Beaubonnat
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 70 32 89
contact@imprimerie-aixoise.fr

Chères Beynacoises, chers Beynacois,

L'ensemble du conseil municipal et moi-même sommes particulièrement heureux de vous souhaiter une belle et heureuse année 2019.

Merci aux personnels de notre commune qui accomplissent leur tâche avec beaucoup de dévouement, aux enseignants, aux bénévoles des associations, aux agriculteurs, aux artisans et commerçants, mais aussi merci à vous tous, qui chacun à votre niveau, participez à la vie de Beynac.

Mes plus sincères remerciements aussi à mes collègues du conseil municipal toujours présents à mes côtés pour gérer au mieux notre commune.

L'année 2018 a vu se concrétiser la vente du presbytère, ce beau bâtiment de caractère va vivre à nouveau avec l'installation d'une famille. L'apport financier permettra d'envisager la mise en oeuvre des travaux de rénovation du centre bourg qui devraient être fortement soutenus par le Département et l'Etat.

Le programme d'entretien et de rénovation de nos voies communales continue, il est planifié par les services de l'ATEC et bénéficie de subventions du conseil départemental. Nous y consacrons environ 30 000 € par an.

La communauté de communes oeuvre toujours avec beaucoup de dynamisme dans le cadre de ses compétences : le développement du numérique avec la poursuite du déploiement de la fibre sur certains secteurs, la santé avec la construction de la maison médicale pluridisciplinaire seront les principales réalisations de 2019.

Aujourd'hui, dans un monde plein d'inquiétudes, c'est à chacun d'entre nous de prendre notre destin en main, c'est à chacun d'entre nous de concrétiser les souhaits que nous formulons traditionnellement à l'aube d'une nouvelle année. Alors permettez-moi de formuler à nouveau, pour notre commune, nos vœux de solidarité et de prospérité.

La Municipalité vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne année faite de santé, de plaisir d'être ensemble et riche aussi du bonheur de vivre à Beynac.

Du fond du cœur, très bonne année 2019.

Jean Claude Couty

Propositions : En parallèle des manifestations des gilets jaunes, beaucoup de maires ont mis en place des cahiers de doléances dans lesquels chacun peut exprimer ses propositions sur les sujets concernant la société, la fiscalité, l'organisation du territoire, la transition énergétique et écologique, etc. Ce cahier est à votre disposition à la mairie de Beynac jusqu'au 28 février 2019. La synthèse des propositions sera transmise au préfet, aux assemblées territoriales et à nos députés.

VIE DE LA COMMUNE

LE BUDGET COMMUNAL



Le budget 2018 a été voté le **29 mars 2018** par le conseil municipal. Il a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de L'Etat chaque fois que possible.

Le budget est structuré en deux « sections » : fonctionnement et investissement

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations salle des fêtes,

loyers du logement communal, concessions dans le cimetière...), à diverses subventions, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (ces dernières étant en constante diminution). Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien de matériel...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 58% des dépenses de fonctionnement de la commune sur lesquelles il convient de déduire les atténuations de charges relatives aux remboursements sur rémunérations, ramenant le taux à 49%. Cette forte déduction provient essentiellement des remboursements des communes de Burgnac et Meilhac dans la gestion du RPI réunissant les 3 écoles, mais aussi des organismes assurant le personnel communal.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses courantes	158 082	Recettes des services	80 350
Dépense de personnel	313 292	Impôts et taxes	221 273
Autres dépenses de gestion courante	55 230	Dotations et participations	120 941
Charges financières	7 500	Autres recettes de gestion courante	18 200
Atténuations de produits	6 000	Atténuation de charges	91 000
Total dépenses réelles	540 104	Total recettes réelles	531 764
Charges écritures ordre entre sections	48 237	Produits écritures ordre entre sections	56 577
TOTAL	588 341	TOTAL	588 341

INVESTISSEMENT

La section d'investissement représente 130 760 €. Parmi les grosses dépenses d'investissement de 2018 figurent l'acquisition de matériel technique, informatique et scolaire, d'une part. D'autre part, la réfection de la voirie des villages « Le Puytignon » et « Le Breuil », sans oublier le remboursement du capital des emprunts qui représente 30 000 € et l'incorporation des travaux en régie. Le remboursement du capital des emprunts en cours au 1^{er} janvier de la commune représente 30 000 € en 2018 contre 26 685 € en 2017.

L'endettement de la commune et de son budget annexe est faible avec un encours de dette total de **360 889** € au 1^{er} janvier 2018, soit **476** €/hab contre 598 € au niveau départemental, 545 € au niveau régional et 582 € au niveau national (valeurs 2016).

La répartition de la dette est effectuée de la façon suivante:

- Budget commune = 260 933 € soit 344 €/hab
- Budget assainissement = 99 956 € soit 132 €/hab

VIE DE LA COMMUNE

FISCALITÉ : les impôts locaux pour 2018

Libellés	Bases notifiées	Bases effectives N-1	Taux N-1	Produit N-1	Taux votés	Produit voté
TH	935 700	915 173	12.60	115 312	12.60	117 898
TFPB	553 700	531 767	14.46	76 893	14.46	80 065
TFPNB	36 700	36 425	51.78	18 861	51.78	19 003
TOTAL	1 526 100	1 483 365		211 066		216 966

LES TRAVAUX

Comme les années précédentes les travaux courants d'entretien de nos voies communales et de nos espaces verts ont été effectués par Christophe Mazabraud avec un souci permanent de respect des contraintes environnementales. Le rebouchage des trous sur les voies a été réalisé aussi par notre employé communal avec l'aide bénévole de Jean-Louis Constant. La clôture séparant la cour d'école du jardin a été totalement refaite en panneaux rigides et les rideaux de la salle des fêtes ont été remplacés. De nombreux autres travaux de moindre importance à l'école ou en différents points du domaine communal ont été aussi réalisés en régie.

Rénovation des routes communales.

L'entretien de la voirie communale est planifié avec l'assistance des services de l'ATEC (Agence Technique du département). Chaque année l'état des voies est expertisé par le technicien de l'ATEC qui détermine avec les services communaux les priorités de rénovation.

En 2016 un état des lieux complet de la voirie a été réalisé ; cette étude a fait ressortir qu'avec une durée moyenne de vie d'un revêtement estimée à 15 ans, le coût de rénovation annuel serait de 2100 € par kilomètre de voie à rénover. Ne sont pas comptabilisés dans le kilométrage les chemins ruraux dont l'entretien n'est pas obligatoire pour la commune. La voirie communale de Beynac ayant une longueur de 12km, c'est une dépense annuelle d'environ 25 000 € hors taxes que nous devons budgétiser pour ce poste.

Pour l'année 2018 une partie des voies du Puytignon et du Breuil a été rénovée par l'entreprise CMCTP pour un montant TTC de 22 700 € auquel viennent s'ajouter 1500 € de participation à la rénovation d'un tronçon de voie mitoyenne avec Saint-Martin le Vieux. CMCTP en a profité pour faire des « rattrapages » ponctuels sur les routes de Nouailhas et du Boucheron.



L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

L'entretien des espaces verts de Beynac est au cœur des préoccupations. En effet, l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes a été encadrée par la loi de février 2014 et leur interdiction va se généraliser et s'étendre jusqu'aux allées des cimetières d'ici 2020. Notre agent communal ne peut donc plus utiliser de tels produits chimiques pour l'entretien extérieur et c'est pourquoi, depuis déjà plus de deux ans, il s'est tourné vers d'autres alternatives. Par ailleurs, le départ en retraite de Roger Astier a amené la commune à trouver de nouvelles solutions, permettant à Christophe Mazabraud, notre seul cantonnier, de mieux répartir la charge d'entretien en respectant l'environnement. La commune de Beynac confirme donc sa démarche de gestion différenciée de ses espaces verts. Pour cela, cinq étudiantes ingénieries de l'ENSIL-ENSCI examinent, dans le cadre de leur cursus en "Génie de l'Environnement", des solutions alternatives, durables et respectueuses de l'environnement applicables sur nos différentes parcelles, en particulier le cimetière municipal. Vous aurez l'occasion de voir sur certains espaces limités de la commune des expérimentations de solutions permettant de limiter l'entretien dans un plus grand respect de l'environnement.

VIE DE LA COMMUNE

CIMETIERE : ici aussi je trie mes déchets

Au cimetière aussi nous pouvons désormais trier nos déchets. Deux points de tri sélectif des déchets ont donc été mis en place dans l'enceinte du cimetière, côté chemin et lotissement. A chacun de ces deux emplacements, vous trouverez trois bacs :

- terre-végétaux,
- gravats : pots de fleurs en terre ou porcelaine, vases...,
- déchets non valorisables : pots en plastique ou autres déchets..."

Beynac RPI Burgnac Meilhac

Du fait du retour à la semaine de 4 jours, les horaires scolaires ont un peu évolué depuis cette rentrée 2018, mais la garderie assure toujours l'accueil des enfants de 7 heures à 19 heures les jours de classe. Le mercredi, la garderie sert de point de rassemblement pour les enfants du RPI qui se rendent au centre de loisirs à Aixe-sur-Vienne.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le désistement tardif de la cantinière retenue à l'école de Beynac, nous a contraints à opter pour une prestation extérieure « en liaison froide » : il s'agit de repas préparés essentiellement à base de produits frais et livrés chaque jour à la cantine, prêts à être réchauffés. Les menus diététiques constitués par le prestataire prévoient au minimum 18% de produits biologiques, 2 repas végétariens par mois et des menus à thème pour découvrir différentes saveurs. La mairie continue à prendre en charge une grande partie du coût des repas, malgré une légère augmentation de la participation demandée aux familles.

Côté locaux, les travaux de rénovation des écoles réalisés en 2016-2017 ont apporté du confort aux enfants, aux enseignants et aux personnels communaux. L'évolution des effectifs ces dernières années nécessitait en effet ces agrandissements.



Répartition à la rentrée scolaire 2018-2019

Classes/Communes	EFFECTIFS	BEYNAC	BURGNAC	MEILHAC
PS/2015	21	8	6	7
MS/2014	34	11	15	8
GS/2013	16	11	2	3
TOTAL BEYNAC	71	30	23	18
CP/2012	19	6	10	3
CE1/2011	23	6	6	11
CE2/2010	29	8	13	8
TOTAL BURGNAC	71	20	29	22
CM1/2009	24	8	8	8
CM2/2008	29	8	16	5
TOTAL MEILHAC	53	16	24	13
TOTAUX	195	66	76	53



Inscription des tout-petits à l'école : vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants nés en 2016, qui entreront en petite section de maternelle en septembre 2019. Pour cela, rendez-vous à la mairie munie de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

VIE DE LA COMMUNE

DES « BOITES A LIVRES » A BEYNAC

La municipalité va installer dans le courant du 1er trimestre 2019 une boîte à livres Adultes et une boîte à livres Enfants à l'entrée de l'école. Dans un deuxième temps, une autre boîte à livres sera installée place de l'Eglise au niveau de la bascule. Le fonctionnement d'une boîte à livres repose sur deux principes :

1 – chacun apporte à la boîte les livres qu'il ne souhaite plus garder : cela constitue le fonds de livres

2 – chacun choisit le ou les livres qu'il souhaite emporter pour les lire.



Plus de précisions seront communiquées lors de l'installation de la première boîte. On a hâte !

DATES A RETENIR 2019

- **26 janvier 2019** : repas « fruits de mer » de l'ACCA
- **9 mars 2019** : repas « gibier » de l'ACCA
- **23 mars 2019** : repas « pot au feu » du Club du 3^e Age
- **14 avril 2019** : concours de belote du Club du 3^e Age
- **12 mai 2019** : vide-grenier et marché de pays de Maxi-Mômes
- **28 juin 2019** : fête des Ecoles
- **Début juillet 2019** : randonnée de Beynac
- **9 novembre 2019** : repas « fruits de mer » de l'ACCA

ETAT CIVIL 2018

Mariages 2018

André **ATELIN** - Sylvie **AYMARD** à Beynac
Lionnel, Alain **LEBACLE** et Nathalie, Françoise, Sylvie **NIGGLI**
à Beynac

Naissances 2018

Inès, Mariette **BOUTANT** à Limoges
Doumé, Marcel **FAUCHER CHAUDRON** à Limoges
Amandine, Lilas, Anna **LOUCHARD** à Beynac
Rosalie **DARREAU** à Limoges
Naomie **ROCHE** à Limoges
Jules, Luis **NELIAS** à Limoges
Pearl, Lucie **MOUSNIER** à Limoges
Louka **FEIPPEL SERRA** à Limoges

Décès 2018

Charles, Marie, Antoine **DIKOR MBOUMA** à Limoges
Dominique **CHARPENTIER** née MARIAUX à Limoges
Jean-Pierre **RIBIERE** à Beynac
Renée **GUYOT** née **ROCHETTE** à Beynac
Jean-Pierre **DITLEBLANC** à Limoges

17 février 2018
22 septembre 2018

7 janvier 2018
20 mai 2018
1^{er} août 2018
7 septembre 2018
9 septembre 2018
22 octobre 2018
1^{er} novembre 2018
16 novembre 2018

23 février 2018
5 mars 2018
2 avril 2018
17 juillet 2018
4 septembre 2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PARTENAIRES

HAUT ET TRES HAUT DEBIT où en est-on ?

Depuis 2014 la communauté de communes oeuvre pour la montée en débit pour une grande partie des foyers du territoire, c'est ainsi que l'arrivée de la fibre au niveau du répartiteur du bourg a permis une amélioration significative des connections internet sur le bourg et la partie sud de la commune. La partie Nord (la Sudrie, les Champs, les Pics), desservie par le répartiteur de Bosmie, n'a pas bénéficié de cette amélioration mais sera la première zone de la commune à bénéficier du très haut débit avec le déploiement de la fibre jusqu'à la maison (FTTH). Cette zone est en cours de rattachement à la plaque de Bosmie et on peut espérer un raccordement des habitations fin 2019 début 2020. Le déploiement de la fibre sur les zones ayant bénéficié de la montée en débit entre 2016 et 2018 est programmé pour 2021.

Pour en savoir plus sur la possibilité de raccordement de votre habitation vous pouvez vous connecter au site de la SPL (Société Publique Locale en charge de déployer la fibre optique avec l'opérateur Axione) : <http://nathd.fr>.

Vous pouvez aussi contacter les techniciens de DORSAL au **0 810 87 23 19** (0,05 /min) pour avoir une réponse précise à votre situation (éligibilité, fournisseurs d'accès...).

MAISON DE SANTE c'est pour bientôt

Le mercredi 23 octobre 2018, en présence de Raphaël Le Méhauté, préfet de la Haute Vienne, Sylvie Achard conseillère départementale, Philippe Barry président de la communauté de communes, René Arnaud maire d'Aixe-sur-Vienne, du Docteur Cahen président de l'association des professionnels de santé du Val de Vienne, et de nombreux élus et professionnels de santé, la première pierre de la maison de santé d'Aixe-sur-Vienne a été posée. Ce beau bâtiment contemporain à ossature bois ouvrira ses portes à l'automne 2019. Les professionnels de santé disposeront alors d'un outil fonctionnel pour assurer un service de proximité et de qualité.

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La révision du PLUI est toujours en cours, les nouveaux zonages ont été définis et les surfaces constructibles fortement réduites pour être en conformité avec la loi, les objectifs étant de :

- éviter l'étalement urbain en concentrant les nouvelles constructions sur les bourgs et les principaux villages desservis par les réseaux (eau, électricité, assainissement) et les plus proches possibles des moyens de transports collectifs ;
- préserver le milieu naturel et agricole ;
- préserver les continuités écologiques.

La mise en enquête publique devrait avoir lieu au deuxième semestre 2019 pour une approbation du PLUI début 2020. A suivre.



MFR

Maison Familiale Rurale

« Un véritable projet partagé de la MFR au service des jeunes, des familles et du territoire local »



La MAISON FAMILIALE RURALE PERIGORD LIMOUSIN est un établissement scolaire privé associatif sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, qui forme les jeunes pour les métiers de l'Agriculture, du Cheval et du Service en milieu rural.

Donner à chaque jeune la chance de se former et devenir citoyen responsable, voilà ce qui anime l'équipe pédagogique et M. NOURESTANI, directeur de la MFR.

L'établissement, à taille humaine, accueille 250 élèves en formation initiale : 4^e, 3^e, CAPa Métiers de l'Agriculture, CAPa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural, Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires, Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique.

Des formations professionnelles continues sont aussi proposées à des adultes dans les domaines de l'Agriculture et du Sanitaire et Social.

Tous bénéficient de la pédagogie de l'Alternance, et d'un suivi individualisé, associant une expérience professionnelle à l'obtention d'un diplôme national. Bâtir l'avenir, ce n'est pas qu'enseigner...c'est aussi développer l'éco citoyenneté et sensibiliser les jeunes à l'environnement et à sa préservation et à l'ouverture aux autres et au monde. Plus encore, le projet de l'établissement est d'allier l'exigence de qualité à toutes les actions de formation.

Fin Octobre, les responsables de la MFR ont rendu hommage au travail de qualité de l'équipe et en particulier à Mesdames Brigitte MASNEUF et Annie JOUHAUD, monitrices très investies auprès des jeunes, depuis de nombreuses années. Un grand merci à elles.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la MFR de BEYNAC au **05 55 70 98 50** et mfr.beynac@mfr.asso.fr.

COMCOM ET PARTENAIRES

PARTENAIRES INDISPENSABLES



Les pompiers effectuent tous les ans des interventions dans notre commune : accidents de la route, accidents domestiques, feux de toutes sortes, services à la personne... Le volume de ces interventions reste stable avec en moyenne une quinzaine d'interventions par an. Le maire est systématiquement informé de ces interventions. Une partie de la commune est prise en charge par les pompiers de Nexon et l'autre partie par les casernes de Limoges. En cas d'encombrement de ces structures, des relais sont prévus avec d'autres casernes du département. La commune contribue au financement de ces sorties par une contribution annuelle de 10 000 € par an.

La gendarmerie, par l'intermédiaire de son gendarme référent, rend compte au maire de chaque intervention effectuée sur la commune. Le capitaine appelle chacun à la plus grande vigilance pour limiter les cambriolages et nous demande de faire preuve de civisme dans les relations de bon voisinage.

La Société protectrice des animaux (SPA) : les animaux errants ou décédés sur la voie publique sont enlevés par la SPA. Pour cela, la commune paye à la SPA une contribution annuelle obligatoire, de l'ordre de 500 €. Aux propriétaires de chiens, il est rappelé que ceux-ci doivent être tenus en laisse, y compris dans le cimetière ou tout autre espace public, et ne doivent pas divaguer. Leurs déjections doivent être ramassées, évidemment !

ZOOM SUR LA MISSION LOCALE

La Mission locale accueille, informe et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, les accompagne de façon individualisée, sur la recherche d'emploi ou de formation, ou sur des difficultés particulières (logement, santé, etc.). De fait, elle est aussi un partenaire incontournable des entreprises et des collectivités qui peuvent compter sur la Mission locale pour les aider à trouver les profils recherchés. Elle se situe 8 avenue François Mitterrand à Aixe-sur-Vienne.

Tél. : 05 55 70 45 74.

<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>
et <https://www.facebook.com/mlrv87/>

A LA RECONQUETE DU CRAMOULOU

Pendant quelques jours à la fin de l'été et au début de l'automne 2018, vous avez pu apercevoir au bord du Cramoulou un certain remue-ménage, et plus précisément un véritable nettoyage. Chargées de mission par le SABV (voir encart ci-contre), l'entreprise Des Racines aux Branches en partenariat avec Marc DENIS, entrepreneur en traction animale, intervenait pour restaurer la végétation sur les berges du Cramoulou, depuis Nouailhaguet dans la commune de Meilhac jusqu'à la confluence avec la Vienne à Bosmie-l'Aiguille, en passant bien sûr par Beynac, entièrement bordée par le Cramoulou.

Pourquoi restaurer le Cramoulou ? Au fur et à mesure des événements météorologiques et en l'absence d'un entretien régulier, les berges se sont dégradées et des embâcles dans le lit du ruisseau empêchent parfois le bon écoulement des eaux. Ici les travaux concernent aussi la restauration de la végétation des rives ou la mise en place de ripisylve, la création d'abreuvoirs pour éviter le piétinement du cours d'eau par les bétails, la réparation de l'érosion ... Toutes ces interventions, raisonnées, permettent donc d'améliorer la vie du ruisseau.

Quel était le rôle des deux chevaux aperçus tout au long du projet ? En complément d'une intervention mécanique (tracteur, porteur forestier) dans les parcelles plus faciles d'accès,



les chevaux peuvent « débardeur » jusque dans des endroits difficilement accessibles aux engins à moteur : ils sont donc chargés de sortir les troncs et branches des arbres coupés lorsque l'accès est trop difficile pour le tracteur. Le recours aux chevaux de trait pour déplacer le bois coupé s'avère un choix astucieux car ils ne laissent pas de traces dans la nature. Ils sont donc particulièrement adaptés pour ce travail sur sols humides. Impliquant les communes, les propriétaires riverains, la Fédération de pêche mais aussi le Département, la Région, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou encore le Conservatoire des espaces naturels, ce projet qui concerne chacun de nous s'inscrit donc dans une action plus globale de reconquête de la qualité des eaux, au bénéfice de tous. Merci au SABV !

Le SABV : quésaco.? Crée en 1989, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) oeuvre pour une amélioration de la qualité des milieux aquatiques de son territoire. En effet le SABV est un « syndicat de rivière » : il s'agit d'une structure qui a délégation de ses communes adhérentes pour mettre en œuvre leur compétence à propos des milieux aquatiques. La restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides représentent donc une grande partie des missions du SABV, qui se déclinent sur un secteur géographique très important autour de la Vienne et de la plupart de ses affluents. Egalement, le SABV assure l'animation auprès des jeunes sur les thèmes de l'eau et des milieux aquatiques : son bus itinérant dédié à l'éducation à l'environnement est désormais très célèbre. Pour en savoir plus : <http://www.syndicat-bassin-vienne.fr>

COMCOM ET PARTENAIRES



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

Quelques informations sur la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable.

Pour commencer, quelle est la mission du Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre (VBG)

Le syndicat des eaux VBG est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale propriétaire des installations techniques qui permettent de produire, stocker, acheminer et distribuer l'eau potable à 91 000 usagers (46 500 foyers) répartis sur 50 communes. Il décide des investissements et assure le financement de la construction, l'extension et l'entretien des ouvrages d'art nécessaires à la production et à la distribution de l'eau potable. Ce service passe par 3 stations de production principales (Panazol, Solignac et Jumilhac-le-Grand) qui puisent respectivement l'eau dans la Vienne, la Briance, et l'Isle, 86 ouvrages de stockage et 2600 km de réseau pour 4,3 millions de m³ distribués !

Et la mission du délégataire ?

Le syndicat VBG avait confié, par convention de délégation de service public et pour une durée de 12 ans arrivée à expiration fin 2016, la gestion technique des installations à la société SAUR. Sa mission consistait à assurer la production et la distribution de l'eau conformément aux normes en vigueur, mission qui passe par l'entretien des ouvrages et des réseaux, l'installation et le renouvellement des compteurs, la facturation aux usagers, ... etc.

Pourquoi ne pas envisager un retour en gestion directe ?

Par anticipation, le syndicat a étudié dans quelle mesure il serait possible qu'il reprenne en gestion directe la mission qu'il avait confiée à la SAUR au terme de son contrat et d'étudier les différents scénarios d'une gestion externalisée (régie interne, affermage, concession...). Cette étude a montré que la gestion directe sur une zone rurale très étendue nécessiterait la mise en œuvre de moyens techniques de plus en plus importants et une organisation optimale de l'exploitation pour satisfaire à une exigence croissante de la qualité de l'eau et des usagers

et faire face à de fréquents évènements de crise (ruptures de conduites, périodes de sécheresse par exemple). Aussi, même si le syndicat VBG pouvait adapter ses moyens, la gestion des évènements de crise en particulier généreraient de telles charges supplémentaires et de telles difficultés sur le terrain que ce mode de gestion en deviendrait plus couteux pour l'usager.



Une procédure de consultation pour la délégation du service a donc été lancée en janvier 2016 à l'issue de laquelle la société SAUR a été choisie par les élus puisque présentant notamment les meilleures offres technique et tarifaire pour l'usager. Cette délégation s'exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 12 ans via une société dédiée de SAUR, Service des Eaux des Trois Rivières (SE 3R). Depuis, le syndicat s'est agrandi par l'intégration de plusieurs communes, dont celle de Séreilhac qui a cessé la gestion directe de ses installations.

Et le prix de l'eau ?

Le syndicat et le délégataire s'efforcent de maintenir le prix de l'eau proche de 2 €/m³ pour une consommation de 120 m³, comme ils l'ont fait par le passé.

Quelques exemples de travaux décidés et financés par le syndicat VBG

Modernisation de la station de production de Lanaud à Panazol, renforcement des périmètres de protection des prises d'eau au Vigen, pose de compteurs de sectorisation permettant de diagnostiquer les fuites du réseau, installation de relais de chloration sur les réseaux les plus longs, changements des conduites vétustes ou non aux normes, réhabilitation de réservoirs de stockages, etc.

Et pour en savoir plus ?

Retrouvez l'activité du syndicat :
<http://www.synd-vbg-eaux.com>
ou consultez vos élus municipaux



POUCE Travail est une **association** d'insertion qui a pour objet l'embauche de personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. **POUCE Travail** sélectionne ses salariés selon leurs compétences et les met à disposition de ses clients : particuliers, collectivités locales, associations, entreprises, artisans, commerçants. Pour tout renseignement, contact du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 : 05 55 02 03 16 ou accueil@pouce-travail.com

LA VIE ASSOCIATIVE



MAXI MÔMES

L'association Maxi'Mômes c'est des parents d'élèves volontaires qui agissent ensemble, dans la bonne humeur, pour tous les élèves des 3 écoles du RPI Beynac, Burgnac et Meilhac. Notre but principal : aider à financer les projets des 8 classes du RPI.

Notre devise : « faire le maximum pour nos mômes ».

De septembre 2017 à juin 2018, différentes actions et manifestations ont été organisées : ventes de bulbes et graines, de sacs de plage et tabliers (décorés de dessins faits par les enfants), de chocolats de Pâques, marché de pays/vide-greniers à Beynac, St Médard, fête de l'école... Pour l'année scolaire 2017-2018, Maxi'Mômes a ainsi pu reverser 7000 € aux 3 écoles pour des sorties, des spectacles et l'achat de matériel. Nous tenons vraiment à remercier tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la réussite de nos actions.

Durant cette nouvelle année scolaire, nous vous invitons à venir nous rejoindre lors de nos prochaines manifestations :

- **Marché de Pays/Vide greniers à Beynac le dimanche 12 mai 2019** avec vente de produits locaux à emporter ou à consommer sur place et un vide-greniers de plus de 300 m,
- **Fête de la St Médard à Burgnac le 9 juin 2019,**
- **Fête de l'école à Beynac le 28 juin 2019.**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous appeler au **06 17 70 16 50** (Nicolas LEBRUN). Tous les Maxi'Mômes vous souhaitent une année 2019 remplie de beaucoup de joie et de rires d'enfants.

L'association des anciens élèves de Beynac (AEB) poursuit allègrement sa route au rythme d'un rassemblement tous les trois ans. Ces grandes retrouvailles permettent de revoir les anciens camarades d'école.

En 2018, nous avons accueilli avec plaisir les anciennes élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste qui souhaitaient nous rejoindre. Le 8 septembre 2018 restera une journée magnifique où beaucoup de souvenirs ont ressurgi. Nous attendons 2021 avec impatience.



TENNIS-CLUB : métamorphose

Après 33 ans d'existence et malgré quelques tentatives pour relancer une activité qui s'essouffle depuis plusieurs années, aussi bien en pratique loisir que sportive (licenciés à la FFT), l'association a été dissoute en assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2018. Il a été décidé que ses biens seraient attribués à la commune pour contribuer à la transformation du court en espace de loisirs multisports gratuit, ouvert à tous. Cet espace favorisera à coup sûr la rencontre des Beynacois ! L'association en a profité pour remercier Suzanne Ditleblanc et Monique Hiver pour leur investissement de longue date, ayant permis de faire fonctionner l'association dans sa vie de tous les jours. La commune s'associe à ces remerciements.

Alors, à bientôt sur ce nouvel espace de loisirs !



AEB

Anciens Elèves
Ecole communale
Beynac 87700

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DU 3^e AGE



Le concours de belote

Le programme 2018 a connu le succès que nous espérions grâce à une très bonne participation des membres de l'association et de leurs amis. Au cours de l'année de futurs adhérents, venus des communes voisines, nous rendent visite le deuxième mardi du mois pour découvrir l'accueil chaleureux et la bonne ambiance du club. Le calendrier 2019 n'est pas établi mais nous aurons comme chaque année :

Janvier : galette des rois ; Février : crêpes
Mars : pot au feu, repas ouvert à tous
Avril : concours de belote
Juin : repas au restaurant
Ensuite : une ou deux sorties-excursions et un concours de belote en octobre.

Renseignements :
05 55 70 25 18 ou 06 68 07 67 16.

ACCA

L'association communale de chasse de Beynac, forte de 28 adhérents, est toujours très active, elle participe à l'équilibre de la faune sauvage et à la défense des cultures en organisant des battues aux nuisibles et en protégeant certaines espèces, comme le lièvre dont le tir est interdit depuis plusieurs années.

Pour peupler le territoire, des lâchers de gibiers sont effectués, c'est ainsi que 277 faisans et 100 perdreaux ont été lâchés sur le territoire pour la campagne de chasse.

Outre son activité cynégétique, l'ACCA organise chaque année deux repas fruits de mer, dont la réputation a largement dépassé les limites de la commune, et un repas gibier. En voici les dates :

- Fruits de mer : le 26 janvier et le 9 novembre 2019.
- Gibier : le 9 mars 2019.

Les réservations sont à adresser à M. Maretteau au **05 55 39 02 91** ou **06 80 76 64 37**.

PAROISSE DE L'ASSOMPTION

Cette année a été riche en événements.

En décembre, le nouvel évêque de Limoges, Monseigneur Pierre-Antoine BOZO, est venu visiter votre église et a rencontré et écouté une délégation de Burgnac, Beynac et Bosmie l'Aiguille venue l'informer de la « réalité du terrain » !



Le 14 Aout, sous la houlette de Pierre MORIN, une trentaine de personnes ont cheminé entre l'église de Bosmie-l'Aiguille, l'oratoire de Notre Dame des Champs, la Sudrie, l'église de Beynac et le sanctuaire d'Arliquet. Elles ont pu assister à la messe anticipée du 15 aout, suivie d'une veillée musicale consacrée à Marie, accompagnée par les voix et les instruments du groupe « Esperance » dirigé par le père Morin.



Les pèlerins de l'Assomption

En septembre, le père Bernard LAFLAVANDRIE, nommé curé de la paroisse de l'Assomption, a pris ses fonctions. Il réside à Aixe-sur-Vienne. Outre les baptêmes, les mariages et les enterrements, il assure une messe par trimestre (4^e samedi du mois) en alternance avec Bosmie-l'Aiguille et Burgnac, en plus des fêtes importantes de Noël et Pâques. Vous pouvez trouver des renseignements sur le panneau d'affichage sur la porte latérale de l'église.

Merci aux personnes qui assurent l'entretien, le fleurissement et l'ouverture de l'église. Cette église est celle de tous les habitants de Beynac. Mais elle manque cruellement de personnes qui veuillent bien s'en occuper. Pour l'ouvrir, la fermer, participer à son entretien...

Contact :

Père Bernard Laflavandrie au **05 55 70 20 74** et paroisse.aixe@wanadoo.fr ou Arliquet.fr

LES CHEMINS DE BEYNAC

Le collectif des chemins, avec le soutien du comité des fêtes, organisait dimanche 1^{er} juillet pour la seconde fois sa randonnée à Beynac. Confortés par le succès de la première édition, les bénévoles ont maintenu leur approche : gratuité de la randonnée, ambiance familiale, et choix entre deux circuits, l'un accessible à tous et l'autre plus sportif. Sous un franc soleil, les participants sont revenus enchantés par les panoramas et beaucoup d'entre eux se sont retrouvés autour de la table pour partager un repas amené par chacun. Prochain rendez-vous le dimanche 7 juillet 2019.



DIVERS INFOS PRATIQUES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les bruits de voisinage sont définis par le code de la Santé publique (articles R.1334-31 et suivants) comme tous les bruits qui ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique :

- les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal sous sa responsabilité,
- les bruits provenant des activités professionnelles, sportives, culturelles, des loisirs habituels...
- les bruits des chantiers.

Il faut retenir que ces bruits doivent demeurer dans des proportions normales et ne pas intervenir à certains moments : pas question de répéter son cours de violon à 3 heures du matin ni de tondre la pelouse pendant l'heure du déjeuner dominical en plein été ! C'est au maire qu'il incombe de prévenir et réprimer les atteintes à la tranquillité publique : il peut prendre des arrêtés mettant en place des mesures préventives, mais il peut aussi constater des infractions aux dispositions du code de la santé publique. Pour aller plus loin : <http://www.bruit.fr/tout-sur-les-bruits/bruits-de-voisinage/>



LE SAVIEZ-VOUS ?

La réglementation nous fait obligation de tailler les arbres et arbustes qui dépassent sur l'espace public et risquent de gêner la circulation. La commune peut faire tailler les haies gênantes et les arbres trop envahissants par un professionnel, aux frais du propriétaire, après mise en demeure.

 **icomia**
Création et impression de votre com'

Création Impression Signalétique Textile

05 55 70 32 89 - contact@icomia.fr
Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Zoom sur l'élagage

avec **ENEDIS**
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

L'élagage, un enjeu pour tous



DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Les règles de sécurité

A RESPECTER AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 volts, à moins de 5 mètres des lignes supérieure à 50 000 volts
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'un câble nu ou en contact avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'Enedis.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques,
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service dépannage d'Enedis.

Les responsabilités

L'ÉLAGAGE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne
- L'arbre n'a pas été planté aux distances légales
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée. Aucun élagage ne peut être entrepris à moins de 3 mètres des lignes sans autorisation au préalable d'Enedis obtenue par l'envoi d'une DT-DICT :

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr



Enedis dépense chaque année près de 1,5 million d'euros pour cette activité et traite environ 350 kilomètres d'élagage sur les réseaux moyenne et basse tension.



L'ÉLAGAGE A LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage. Chaque propriétaire en est informé au préalable ainsi que la mairie. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Avant toute intervention, Enedis informe les propriétaires et les mairies. Non-propriétaire du bois élagué, Enedis doit laisser sur le terrain ou le long de la route les branches coupées lors de l'élagage.



Pour contacter Enedis :

Dépannage Haute-Vienne : 09.72.67.50.87

Pour toute autre demande : 09.69.32.18.75

* Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. *



- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)

7j/7

3 Communes de stationnement :

• BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX

Adresse Bureaux : La Garenne 87800 MEILHAC



Port. 06 87 35 10 80 Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : paulotaxi@orange.fr



**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
DÉPANNAGE
ENTRETIEN**

06 75 20 82 84

Aurélien BALY
Les Brausses
87620 SEREILHAC

aurelienbaly@gmail.com



AIXE OPTIQUE
HISTOIRE DE LUNETTES
Catherine Paramelle Opticienne

2^{me} paire offerte 1/3 payant mutuelles agréées garanties casse + adaptation + examen de vue

20 place Fayard 87700 Aixe sur Vienne
05 55 70 30 20 - www.histoiredelunettes.com - 

E.A.R.L. Les Serres de Lestrade

Ouvert du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Le dimanche de 10h00 à 12h00

Horticulteur - Maraîcher
Vente de légumes frais
lesseresdelestrade@orange.fr

8, rue des Palennes 87110 Bosmie l'Aiguille
① 05 55 39 03 72





weldom
ensemble, c'est mieux

La galerie de Bricoler La Galerie de Décorer La galerie de Jardiner

Horaires d'ouverture :
Du lundi au Vendredi 9h00-12h30 // 14h00-19h00
Le Samedi de 9h00 à 19h00 sans interruption.

Aixe sur Vienne Tél. 05 55 71 06 08
www.weldom.fr 

SCAL
DES OUVERTURES À VOS MESURES

Fabrication et pose de Menuiseries PVC-Alu, Vérandas, Toutes fermetures

Route de cognac - 87700 Aixe-sur-Vienne
T : 05 55 70 24 80 - F : 05 55 70 14 66 - www.scal87.fr

CMC TP
Travaux Publics & Particuliers
05 55 48 12 82
www.cmctp-87.fr

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr

MEUBLES - SALONS - LITERIE
Votre distributeur agréé

Célio CHAMBRE & DRESSING Dressing

Stressless CONFORT ABSOLU Confort absolu

himolla Quality made in Germany Salon

Rabier Entre Séreilhac et Châlus
Tél. 05.55.78.18.18



MAISON CARREAU
Pompes funèbres, contrats obsèques, marbrerie (neuf et rénovation), gravures, entretien de caveaux

Contact : 44 rue du Pont Saint Martial,
87000 Limoges,
05 55 56 58 65, www.marbrerie-maison-carreau.fr



LE REPAIRE DES LUTINS

AIXE-SUR-VIENNE

05 55 58 84 60

lerepairedeslutins@orange.fr

7h - 19h00

Z.A. du Grand Rieux - Beauchabrol
87700 AIXE-SUR-VIENNE

micro-crèche
multi-accueil

ouverte à tous de 0 à 6 ans
(ouvert pendant les vacances scolaires)

Repas et couches fournis

www.lerepairedeslutins.com

CHAPTELAT

05 55 79 92 05

lerepairedeslutinschaptelat@orange.fr

7h30 - 18h30

16, rue Dagobert
87270 CHAPTELAT

jean-luc Buisson
Votre installateur de fenêtres, portes et volets

CONCESSIONNAIRE
TRYBA
CONCEPTEUR + FABRICANT + INSTALLATEUR
tryba.com

Fenêtres Portes d'entrée Volets

Porte de garage Portails & Clôtures Stores & Pergolas

RENCROUONS-NOUS
16, avenue Pasteur - 87700 Aixe-sur-Vienne
05 55 70 10 10 - [https://www.jlbuisson-fenetres.fr/](http://www.jlbuisson-fenetres.fr/)

Entreprise certifiée Qualité RGE

ISOLATION - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - COUVERTURE - CLIMATISATION

Tél. 05 55 70 13 39

sarldavidroche@wanadoo.fr

SARL David ROCHE

28, avenue Jean-Rebier - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

TAXI MARY
marylene.laforge@gmail.com

TAXI MARY

06 64 99 21 01

Transport de personnes assises pour motif médical.
Toutes distances. Agréé toutes caisses.

Commune de stationnement
87700 AIXE SUR VIENNE



SARL LALET CHRISTOPHE

Débroussaillage - Abattage
Élagage - Broyage de végétaux
Intervention camion nacelle
Destruction nid de frelons
et de guêpes - Ramonage

Nouailhas - 87700 BEYNAC

05 55 70 48 42 - Port. 06 07 44 44 02

Charcuterie
Boucherie Frédéric MOCCEUR
*** SAVEURS D'AUTREFOIS ***
Artisan Boucher

Elevage traditionnel de producteurs locaux
Boeuf Limousin & Veau fermier élevé sous la mère

Label Rouge **BLASON PRÉSTIGE** Bœuf Limousin

Voie Pedralba - 87110 Bosmie L'Aiguille
05 55 39 00 97

Entreprise de bâtiment
VEYRIER SRL

MAÇONNERIE • RAVALEMENT
CHARPENTES • COUVERTURES • ZINGUERIE

17 Les Landes - 87800 BURGNAC
Tél. 05 55 58 10 65 - Fax 05 55 58 12 69 - E-mail : veyrier.srl@gmail.com
Maconnerie : 06 77 09 98 27 ou 06 25 78 10 04 — Charpente : 06 07 90 95 60

AD GARAGE EXPERT BOISSIERE ET ASSOCIES

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE
VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS
VEHICULES DE PRÊT - SPECIALISTE OPEL

ZA DU BOURNAZAUD
87700 ST PRIEST SOUS AIXE
mail: sasboissiereetassocies@gmail.com
Facebook: GARAGE BOISSIERE

05-55-70-21-17

M.E.B PASCAL RASSAT
MENUISERIE - PVC - ALU - BOIS
57 AVENUE JEAN JAURES - 87230 CHALUS
tel-fax : 05 55 78 48 14 email : m.e.b@wanadoo.fr
06 84 50 13 54

PORTES ALUMINUM MONOBLOC GAMME ONYX - UD-12W/m² K
PORTES & FENETRES PVC BLANC LISSE EXTERIEUR
FILME INTERIEUR - GAMME OPERA
& PVC COULEUR ZENDOW™ NOUVELLE GAMME OMNIRAL